

Commission « Développement Urbain, Mobilités et Environnement »

Réunion du 25/10/22

Présents : Laurent BALAS, Gérard BLANC, Yannick BOIREAUD, Didier CHATEL, Claude CHRISTIN, Emilie DOHRMANN, Jérôme FALLETTI, Paul GAUDRON, Chantal GIORDA, Jérôme GRANIER, Fabien GRILLOT, Yann KOHLER, Paul PARIS, Michel SAINT-PIERRE, Mickaël TOURNIER

Excuses : Michel CAILLON, Jérôme PETIT, Karine POIROT

Présent également : Jérôme BOUDET responsable bâtiment aux Services Techniques

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
POINT D'AVANCEMENT ZAC VALMAR	
<p>La SAS (Société d'Aménagement de la Savoie http://www.sas73.fr/) est l'aménageur actuel de la ZAC.</p> <p>Le mandat de l'architecte en chef actuel prend fin. Un appel est en cours pour en recruter un. Le recrutement est ouvert au niveau Européen.</p> <p>Fin novembre 2022, la SAS publiera l'annonce pour ce recrutement.</p> <p>Avril 2023 : on débute le travail sur le plan guide avec le nouvel architecte en chef.</p> <p>Réalisation du nouveau plan guide courant septembre 2023.</p> <p>Il n'y aura pas de vente de lot avant 2024.</p> <p>Prochains travaux : 2025.</p> <p>Les thèmes à suivre seront : le bien vivre ensemble, la végétalisation, les lieux de rencontres.</p>	<p>Voir annexe page 3</p>
<p>Actuellement, 40% de la surface de plancher a été réalisée.</p> <p>Fin de la concession de l'aménageur en 2025. Pour poursuivre le projet, une prolongation de 12 ans de la concession sera proposée à l'aménageur.</p>	<p>Le retard de l'aménagement n'est pas lié uniquement à la commune.</p> <p>La prolongation de la concession n'implique donc pas une prolongation de la rémunération de l'aménageur. Il a donc été convenu entre la commune et l'aménageur que le forfait prévu initialement ne soit pas changé</p>
<p>Le département étudie le déplacement du collège hors du centre-ville, ce qui permettra de récupérer du foncier. Ce foncier supplémentaire va permettre une dé-densification du quartier.</p> <p>C'est le département qui travaille au déménagement du collège à l'horizon 2027. Les études ont montré que, pour respecter le décret tertiaire, il était moins coûteux et plus facile de construire un nouveau collège que de rénover l'actuel. Une hypothèse de nouvel emplacement est la zone des Massettes.</p>	

VEGETALISATION DU CENTRE-VILLE	
<p>Un appel à idées a eu lieu en Mai 2022. Le marché est en cours d'élaboration. Une partie en tranche ferme est à retranscrire en avant-projet sommaire (APS) et en avant-projet définitif (APD). L'objectif de ces transformations reste de faciliter la convivialité par une végétalisation et installation de mobilier urbain.</p> <p>Le recrutement du maître d'œuvre aura lieu d'ici fin novembre. La 1^{ère} phase des travaux aura lieu en automne 2023 - C'est devant la crèche que débiteront les transformations.</p>	<p>Voir photo de la maquette du projet retenu et détails des travaux en pages 4, 5 et 6 de l'annexe</p>
<p>Le chiffrage des travaux se monte à 300.000 €</p>	<p>A noter que 80% de ce montant sera couvert par des subventions.</p>
<p>Suggestions d'un membre de la commission : ne serait-il pas intéressant de faire des relevés de température avant et après la végétalisation pour en mesurer l'impact ? et ne faudrait-il pas identifier les îlots de chaleur sur la commune ?</p>	<p>Une collaboration avec l'agglomération serait intéressante. Ils ont déjà fait appel à un bureau d'études pour des simulations.</p>
<p>La végétalisation devrait se faire avec des arbres en pleine terre : pas d'arbres en pot comme actuellement pour permettre leur épanouissement, créer de l'ombre et pour éviter les problèmes en cas de sécheresse. Les sols seront également désimperméabilisés : concrètement, on retirera des pavés et des plaques et on laissera la terre à nue.</p>	<p>Les pépiniéristes ont eu beaucoup de dégâts. Il nous faudra sélectionner les espèces qui tiennent le mieux à notre climat actuel et futur.</p>
ENERGIE – décret tertiaire	
<p>L'objectif de ce décret est de diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux par rapport à 2010, moins 40% en 2030, ... La commune a donc chiffré les consommations énergétiques.</p>	<p>Voir page 7 et 8 de l'annexe</p>
<p>L'objectif sera d'identifier les améliorations préconisées par le bureau d'études mandaté sur ce sujet, puis de les prioriser.</p>	<p>Voir le détail de cette étude pages 11 à 24 Notez que certains travaux sont indissociables. Exemple : une isolation de façades et une rénovation des ouvrants (fenêtres, portes, ...)</p>
<p>La priorisation sera faite en fonction du gain récupéré sur l'investissement émis. Les pistes de priorisation vont également dépendre des usages de chaque bâtiment.</p>	<p>NB : les calculs d'amortissement sont faits sur l'estimation des coûts d'énergie actuels.</p>

ENERGIE – autres mesures	
<u>Nous pouvons d'ores et déjà mettre en place des préconisations :</u>	Voir annexe pages 25 à 28
Décaler les dates de chauffage. Actuellement, elles sont du 15/10 au 15/04.	Avec le changement de climat, ces dates vont forcément changer.
19°C température recommandée pour les bâtiments.	Très difficile à tenir techniquement sur les vieux bâtiments. Notez le cas particulier des crèches où les consignes sont de 19°C dans les dortoirs et de 21 °C dans les salles de jeux
Remplacer les anciennes lampes avec des ampoules LED.	Ce changement a déjà commencé dans les bâtiments ainsi que pour l'éclairage public.
<p>Quid des illuminations de Noël ?</p> <p>Remarque d'un membre : les soirs de grosse tension électrique où les citoyens verront leur électricité coupée pour alléger le réseau, comment expliquer que les illuminations seront maintenues allumées ?</p>	<p>Les illuminations de Noël seront maintenues</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles sont en LED - elles sont connectées au réseau d'éclairage public et seront éteintes entre minuit et 5 heures du matin - elles dureront 4 semaines au lieu de 6 <p>Il est techniquement compliqué de couper l'éclairage public (et donc les illuminations) «à la demande».</p>
L'éclairage au sol et certains points lumineux seront supprimés.	
Question : l'extinction nocturne peut-elle encore être grignotée un peu ?	<p>Il est possible de changer l'extinction nocturne d'une demi-heure, voire d'une heure.</p> <p>On privilégierait ce changement plutôt le soir que le matin car beaucoup de gens se lèvent tôt pour aller travailler – donc plutôt une avancée de l'extinction à 23 heures au lieu de minuit et conserver 5 heures du matin. Les 1ers bus sont pourtant seulement à 6 heures du matin mais beaucoup de gens se lèvent encore plus tôt, partent en voiture, à pied ou en vélo.</p> <p>NB : les personnes venant à l'ECJB (Espace Culturel Jean Blanc) apprécient d'avoir de l'éclairage le soir en sortant de la salle entre 23h et minuit.</p>
Question : peux on programmer un éclairage différent semaine et week-ends ?	Non car techniquement, c'est compliqué.

Grand Chambéry travaille sur le sujet de l'extinction nocturne.	Il pourrait être pertinent d'harmoniser les horaires d'extinction nocturne sur l'agglomération.
En ce qui concerne les locaux associatifs, une étude est en cours pour connaître les avantages en «nature» dont disposent certaines associations et notamment les volumes d'heures d'utilisation des salles.	
Au niveau des entreprises, des habitats collectifs et des résidences privées, des courriers ont été envoyés pour les sensibiliser à l'extinction nocturne.	
RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE	
La commune a beaucoup de progrès à faire. Nous n'avons que 20 m3 sous le boulodrome mais non fonctionnels. Les projets consistent donc à : - réparer le récupérateur du boulodrome - installer des récupérateurs au pré hibou, au stade de rugby - installer aux ateliers municipaux un mur de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des véhicules municipaux - sur le toit du parking SILO est également prévu un récupérateur	Page 29 de l'annexe Notez que pour ces aménagements futurs, des financements vont être demandés au CISALB et à l'agence de l'eau.
Actuellement, le PLU (plan local d'urbanisme) de Grand Chambéry ne dit rien quant aux récupérations des eaux de pluie.	Il serait intéressant de suggérer dans les prochaines modifications que les prochaines constructions intègrent des récupérateurs d'eau.
ECONOMIES ENERGETIQUES / TARIFS	
Carburants : la commune n'a pas de contrat pour ce poste de dépense.	Les véhicules de la mairie vont faire le plein au SUPER U au tarif public.
Electricité : mutualisation du contrat qui permet de limiter la prochaine augmentation à 10 %.	
Gaz : la commune est dans un groupement UGAP et sera plus à l'aise pour négocier dans ce cadre.	
Réseau de chaleur / Barby : la commune n'a pas encore eu à étudier un avenant au contrat actuel – on est actuellement dans un mixte bois/gaz.	

JARDINS PARTAGES FEJAZ	
<p>Le projet avance bien. La surface dédiée sera d'environ 400 m² (voir plan page 30). Les travaux d'aménagement démarrent fin 2022. Le jardinage démarre courant 2023.</p>	<p>Voir annexe pages 30 à 32</p> <p>Pour plus de détails sur ce projet, je vous invite à lire les compte-rendus des comités de quartiers de Féjaz qui évoquent ce sujet sur cette page https://www.laravoire.fr/735-comites-de-quartiers.htm</p>
BIO DECHETS HABITANTS	
<p>La loi impose aux collectivités de proposer à leurs habitants des solutions pour les bio-déchets à l'horizon 01/01/24 Sur l'agglomération de Grand Chambéry, Barberaz et La Ravoire vont expérimenter 2 types de solutions dans 2 quartiers à forte densité</p> <ul style="list-style-type: none"> - le composteur grutable au centre-ville - la colonne aérienne à Féjaz <p>Ce test va durer 1 an pendant lequel les avantages / inconvénients seront remontés à Grand Chambéry.</p>	<p>Voir annexe page 34 qui montre le principe de ces 2 types de composteurs</p> <p>En 2023 seront déployés ces 2 types de composteurs (voir pages 35 et 36 pour les implantations prévues pour ces composteurs)</p>
BIO DECHETS SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	
<p>La commune s'est déjà mise au traitement des bio-déchets issus de ses travaux en espaces verts (taille, élagage, etc ...) Un système de compost est mis en place et sert actuellement aux équipes techniques – on reste sur un circuit fermé.</p>	<p>Voir détail page 38 de l'annexe</p>
MOBILITES DOUCES – CHEQUE VELO	
<p>Les enveloppes d'aides financières de grand Chambéry et de la commune ont vite été utilisées. Il y a aussi eu des aides du CCAS aux habitants les plus modestes de la commune.</p>	<p>L'aide devrait s'arrêter après 2022. Il s'agissait d'une aide pour lancer le mouvement vers les mobilités douces. Le mouvement est lancé.</p>

Prochaine réunion de la commission

Vous recevrez votre invitation par mail

Une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie

Emilie DOHRMANN



Adjointe déléguée au Développement Urbain
aux Mobilités et à l'Environnement